

Aprepitant Biogaran 125 mg, gélule et Aprepitant Biogaran 80 mg, gélule - Biogaran

Le laboratoire Biogaran procède, en accord avec l'ANSM et par mesure de précaution, au rappel du lot mentionné ci-dessous de la spécialité :

APREPITANT BIOGARAN 125 mg, gélule et APREPITANT BIOGARAN 80 mg, gélule, CIP : 34009 301 416 0 1

- Lot PK190415 (péremption 03/2021)

Ce rappel fait suite à la mise en évidence d'une erreur d'étiquetage sur le blister double prédécoupé.

Il est indiqué "APREPITANT BIOGARAN 125 MG JOUR 1" sur les deux alvéoles au lieu de "APREPITANT BIOGARAN 80 MG JOUR 2" et "APREPITANT BIOGARAN 80 MG JOUR 3".

Les comprimés contenus dans les blisters comportant l'erreur d'étiquetage, correspondent bien à de l'APREPITANT BIOGARAN 80 mg.

Le laboratoire précise qu'aucun cas de pharmacovigilance, en lien avec le défaut qualité, n'a été rapporté à ce jour.

Niveau de rappel : pharmacies d'officine et circuit de distribution pharmaceutique.

Pour toute question merci de contacter le Service Client Biogaran au [0811 907 917](tel:0811907917)